

Les propriétaires fonciers y voyaient l'occasion d'une plus-value sur la vente de la terre agricole au prix de la terre à bâtir; les élus y recherchaient de nouvelles ressources et le moyen de rattraper le retard en équipements publics. D'autres souhaitaient protéger les exploitations agricoles et la coulée verte entre les deux communes.

En 1977, l'équipe municipale de Jean Driollet annule ce projet de ZAC des Cercelets, ne conser-

vant que le projet de zone d'activités à vocation industrielle et commerciale au Moulin, le long de la Nationale 1. Le plan d'occupation des sols de 1990 a confirmé la vocation agricole des 170 hectares des Cercelets.

En 1994, malheureusement, le nouveau schéma directeur de l'Île de France, remet les Cercelets en zone urbanisable : l'OCIL, qui, avait acheté, dans les années 70, 90 hectares de champs et de vergers entre Domont et Bouffémont, pour-

